

Travaux sur réseaux ou ouvrages de fibre optique chemin Pierre Terver

- Circulation alternée par feux de circulation
- Stationnement des véhicules interdit
- La vitesse maximale est fixée à 30km/h
- Le cheminement des piétons sera dévié, sécurisé et matérialisé



Début des travaux
27/10/2020
Fin des travaux
30/11/2020